COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: QUINOA

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue d'Edimbourg N°: 26 Boîte:

Code postal: 1050 Commune: Ixelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE0445741823

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

12-08-2015

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

15-05-2020

au

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018 au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

SEPTIER Roxane

Rue Darimon 1 1080 Molenbeek-Saint-Jean BELGIQUE

Administrateur

VAN OVERSTRAETEN Cécile

Rue du Taciturne 47 1000 Bruxelles BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

DE CALUWÉ Emmanuelle

Chemin du Baudriquin 11 7090 Braine-le-Comte

	_	LG	1 1 5	-
к	_		 116	_

Administrateur

STELLIAN Tatiana

Rue de la Couronne 42b 7730 Estaimpuis BELGIQUE

Administrateur

DEBAUDRENGHIEN Hélène

Rue Geefs 26 1030 Schaerbeek BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

ROUFFIANGE Camille

Rue de la Longue Vie 6 1050 Ixelles BELGIQUE

Administrateur

FRANCQ Amélie

Avenue de la Brème 19 1160 Auderghem BELGIQUE

Administrateur

DOUILIÉ Jhon

Avenue Nouvelle 7 1040 Etterbeek BELGIQUE

Administrateur

SÉCHÉRY Irina

Rue de la Croix de Fer 32 1000 Bruxelles BELGIQUE

Administrateur

2C&B (B00643)

BE 0471.315.080 Place Hergé 2/D28 7500 Tournai BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

COLLIN Emmanuel (A01888)

^{*} Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0445741823		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>55.694</u>	<u>51.421</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	3.427	1.799
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	3.427	1.799
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		241	3.427	1.799
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés	_	27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	52.267	49.622
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>264.140</u>	<u>259.506</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou				
assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37	4 270	2.546
Créances à un an au plus		40/41	4.278	3.646
Créances commerciales		40	2.202	1.481
Autres créances		41	2.076	2.165
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	80.465	118.097
Valeurs disponibles	ე.∠. I	54/58	177.400	135.655
Comptes de régularisation		54/58 490/1	1,71,400	2.108
TOTAL DE L'ACTIF			319.834	310.927
IOTAL DE L'ACTIF		20/58	313.034	310.927

N°	BE0445741823		A-asbl 2.2
----	--------------	--	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	273.682	244.798
Fonds de l'association ou de la fondation		10	73.350	73.350
Patrimoine de départ		100	73.350	73.350
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	108.000	108.000
Résultat positif (négatif) reporté (+))/(-)	14	92.332	63.448
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et		i i		
pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>46.152</u>	<u>66.129</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	2.042	2.042
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-				
financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179	2.042	2.042
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intér	-êt			
anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792	2.042	2.042
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	39.706	56.190
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.725	7.366
Fournisseurs		440/4	4.725	7.366
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	24.224	40.004
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	34.981	48.824
Impôts		450/3	04.004	40.004
Rémunérations et charges sociales		454/9	34.981	48.824
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à		400/0		
rembourser et cautionnements reçus en numérair Autres dettes productives d'intérêts	ie	480/8		
•		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	4.404	7.897
TOTAL DU PASSIF		10/49	319.834	310.927
TOTAL DU FAGGIF		10/49	313.034	310.921

N°	BE0445741823		A-asbl 3
----	--------------	--	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	369.857	357.703
Ventes et prestations			70/74		
Chiffre d'affaires			70		
Cotisations, dons, legs et subsides			73		
Approvisionnements, marchandises, servi	ces et				
biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pension	s (+)/(-)	5.5	62	335.598	356.423
Amortissements et réductions de valeur sur f	rais				
d'établissement, sur immobilisations incorpor	relles et				
corporelles			630	2.958	1.795
Réductions de valeur sur stocks, sur comma					
en cours d'exécution et sur créances comme					
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations					
(utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	2.848	1.434
Charges d'exploitation portées à l'actif au titr					
de restructuration	(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)/(-)		9901	28.453	-1.949
Produits financiers		5.5	75	1.104	55
Charges financières		5.5	65	674	1.141
Résultat positif (négatif) courant	(+)/(-)		9902	28.883	-3.035
Produits exceptionnels			76		
Charges exceptionnelles			66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)/(-)		9904	28.884	-3.035

N°	BE0445741823		A-asbl 4
----	--------------	--	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	92.332	63.4
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	28.884	-3.03
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	63.448	66.48
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	92.332	63.4

63.448 -3.035 66.483

63.448

N°	BE0445741823		A-asbl 5.1.2
----	--------------	--	--------------

ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXX	12.545
Mutations de l'exercice		Ì	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.585	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	17.130	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice		Ì	
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	10.746
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.957	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	13.703	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	3.427	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	3.427	

N° BE0445741823 A-asbl 5.1.3

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	49.622
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	2.645	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	52.267	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCIC	E	28	<u>52.267</u>	

N°	BE0445741823		A-asbl 5.2.1
----	--------------	--	--------------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

	Dro	its sociaux déte	enus		Données ex	annuels disponibles		
DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les		directement		par les filiales	Comptos		Capitaux propres	Résultat net
sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels Cod			
MAISON BRUXELLOISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE					30-06-2019	EUR	1.143.852	35.341
BE 0893.483.034								
Société coopérative à responsabilité limitée								
Rue D'Edimbourg 26								
1050 Ixelles								
BELGIQUE								
	Parts de Coopérateurs	152	11	0				
NEWB					31-12-2018	EUR	5.719.733	-2.398.009
BE 0836.324.003								
Société Européenne								
Rue Botanique 75								
1210 Saint-Josse-ten-Noode								
BELGIQUE								
	Parts Sociales	1	1	0				
TERRE EN VUE					31-12-2019	EUR	1.980.970	2.759
BE 0845.451.604								
Société coopérative à responsabilité limitée								
Place de l'université 16								
1348 Louvain-la-Neuve								
BELGIQUE								
	Parts Sociales	20	1	0				

N°	BE0445741823		A-asbl 5.4
----	--------------	--	------------

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE		
LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	2.042
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement		
promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

N°	BE0445741823		A-asbl 5.5
----	--------------	--	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs Cotisations patronales d'assurances sociales Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	8	10
9087	6,6	7,3
9088	10.220	10.909
620	264.813	274.998
621	56.568	62.015
622		
623	14.217	19.410
624		
6503		
653		
656		

N°	BE0445741823	A-asbl 5.7

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires normaux 1.500€ HTVA et honoraires complémentaires liés à la DGD 600 € HTVA

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0445741823		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou tot en équivalent temps plein (ETP)	
İ	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précéde	nt)
100	1,1	8,7	6,6	ETP	7,3	ETP
101	1.832		10.220	T	10.909	Т
102	50.091	284.669	334.760	Т	356.423	Т

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.	Temps plein	2. Temps p	oartiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105		1		7		5,6
Par type de contrat de travail							
Contrat à durée indéterminée	110		1		7		5,6
Contrat à durée déterminée	111						
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112						
Contrat de remplacement	113						
Par sexe et niveau d'études							
Hommes	120				1		0,8
de niveau primaire	1200						
de niveau secondaire	1201						Ī
de niveau supérieur non universitaire	1202						Ī
de niveau universitaire	1203				1		0,8
Femmes	121		1		6		4,8
de niveau primaire	1210						Ī
de niveau secondaire	1211				1		0,8
de niveau supérieur non universitaire	1212						Ī
de niveau universitaire	1213		1		5		4
Par catégorie professionnelle							
Personnel de direction	130						
Employés	134		1		7		5,6
Ouvriers	132						j
Autres	133						

N°	BE0445741823		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
205				1		0.	,5
305				3		1,	,9

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	7
5802	21	5812	147
5803	21	5813	177
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0445741823		A-asbl 7
----	--------------	--	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Actifs immobilisés

Immobilisations corporelles: des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice:

- Matériel de bureau et mobilier : Méthode Linéaire; Base non réévaluée; Taux de 33%.

Immobilisations financières: des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Evénement(s) important(s) survenu(s) après la clôture de l'exercice :

Fin 2019, un nouveau virus transmissible à l'homme est apparu en Chine.

La pandémie Covid-19 a touché le reste du Monde et particulièrement l'Europe au cours du premier trimestre 2020.

La situation sanitaire grave a nécessité la mise en place de mesures de confinement exceptionnelles entraînant un ralentissement majeur de l'activité économique et cela a eu un impact sur nos activités de l'exercice 2020.

Le Conseil d'administration considère toutefois que la situation n'entamera pas la capacité de l'association à poursuivre son activité et propose le maintien du principe comptable de continuité.

En outre, les conséquences de cette pandémie et des mesures mises en place par les gouvernements, de notre pays (et des pays avec lesquels nous avons des relations), n'affectent en rien les comptes arrêtés au 31/12/2019 tels que vous présentés pour approbation.



Asbl « QUINOA »

Rue d'Edimbourg, 26 1050 BRUXELLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « QUINOA », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 16 mai 2017 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association « QUINOA » durant quatorze exercices consécutifs,

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 319.834,81 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 28.883,50 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3 : 65 du Code des Sociétés et des Associations qui ont fait l'objet d'honoraires.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à Tournai, le 30 avril 2020

Représentée par Emmanuel COLLIN

